

## w.c.s. - Development #72767

### pouvoir déterminer si le form\_user provient d'un compte authentic créé à l'aide d'un courriel ou d'un numéro de téléphone mobile

23 décembre 2022 12:04 - Paul Marillonnet

<b>Statut:</b>	Information nécessaire	<b>Début:</b>	23 décembre 2022
<b>Priorité:</b>	Normal	<b>Echéance:</b>	
<b>Assigné à:</b>	Anaïs Ecuillon → en congés, retour le 30/04	<b>% réalisé:</b>	0%
<b>Catégorie:</b>		<b>Temps estimé:</b>	0:00 heure
<b>Version cible:</b>		<b>Planning:</b>	Non
<b>Patch proposed:</b>	Non		
<b>Description</b>			
À la demande de CPFs, qui, de la même façon qu'un formulaire peut varier selon l'origine de la saisie (frontoffice ou backoffice), souhaitent conditionner l'affichage des formulaires au mode de création du compte. Par exemple, si le compte a été créé à l'aide d'un numéro de téléphone, on pourrait afficher le champ correspondant obligatoire et le courriel optionnel (et inversement pour un compte créé avec une adresse courriel).			
<b>Demandes liées:</b>			
Lié à w.c.s. - Autre #82668: Conditionner le caractère obligatoire ou optionn...		<b>Nouveau</b>	<b>20 octobre 2023</b>

#### Historique

##### #1 - 23 décembre 2022 12:13 - Paul Marillonnet

- Description mis à jour

##### #2 - 23 décembre 2022 12:35 - Frédéric Péters

- Statut changé de Nouveau à Information nécessaire

on pourrait afficher le champ correspondant obligatoire et le courriel optionnel

Ça n'existe pas de pouvoir faire varier le caractère obligatoire d'un champ.

Ça m'intéresse d'avoir l'expression initiale du besoin avant de partir sur la description donnée dans ce ticket.

##### #3 - 23 décembre 2022 12:45 - Paul Marillonnet

- Assigné à mis à Anaïs Ecuillon → en congés, retour le 30/04

Frédéric Péters a écrit :

Ça n'existe pas de pouvoir faire varier le caractère obligatoire d'un champ.

Naïvement j'imaginai une définition redondante de champs venant recueillir la même info, conditionnés de façon à ne jamais pouvoir s'afficher en même temps.

Ça m'intéresse d'avoir l'expression initiale du besoin avant de partir sur la description donnée dans ce ticket.

J'assigne le ticket à Anaïs qui m'a mentionné ce besoin et qui pourra sans doute en dire davantage ici.

##### #4 - 23 décembre 2022 13:57 - Anaïs Ecuillon → en congés, retour le 30/04

Frédéric Péters a écrit :

on pourrait afficher le champ correspondant obligatoire et le courriel optionnel

Ça n'existe pas de pouvoir faire varier le caractère obligatoire d'un champ.

L'idée est plutôt de créer 2 champs courriels, l'un obligatoire si le form\_user est passé par une création de compte avec son adresse électronique, l'autre optionnel si création de compte avec un mobile.

Donc le besoin est d'avoir une condition qui vérifie l'origine de la création du compte.

**#5 - 23 décembre 2022 14:16 - Frédéric Péters**

À partir du moment où il y a dans le profil de l'utilisateur une adresse électronique (resp. un numéro de téléphone mobile), pourquoi ne pas l'accepter, pourquoi le champ obligatoire devait être celui ayant servi à la création du compte ?

(globalement je ne pense pas que dupliquer les champs soit la bonne approche)

**#6 - 23 décembre 2022 14:35 - Anaïs Ecuillon → en congés, retour le 30/04**

Frédéric Péters a écrit :

À partir du moment où il y a dans le profil de l'utilisateur une adresse électronique (resp. un numéro de téléphone mobile), pourquoi ne pas l'accepter, pourquoi le champ obligatoire devait être celui ayant servi à la création du compte ?

C'est plutôt l'inverse, souvent les collectivités veulent que les 2 (tel et courriel) soient obligatoires. Mais là, rendre obligatoire le champ courriel pour un usager qui a créé son compte avec un mobile, ce serait un non sens.

En médiation numérique, on voit à quel point la création de compte avec une adresse électronique, et donc le fait de devoir posséder un courriel peut-être compliqué. L'introduction de la création de compte avec un mobile va en partie lever cette difficulté.

Il faudra alors que les collectivités acceptent que l'on ne va pas imposer à un usager un courrier électronique pour remplir une démarche, sinon on ne lève pas cette complexité.

C'est en ce sens que je proposais ça.

(globalement je ne pense pas que dupliquer les champs soit la bonne approche)

Je suis preneuse d'une autre approche.

**#7 - 23 décembre 2022 14:39 - Benjamin Dauvergne**

Il faut juste mettre une condition de sortie exigeant l'un ou l'autre.

**#8 - 23 décembre 2022 14:40 - Frédéric Péters**

À partir du moment où il y a dans le profil de l'utilisateur une adresse électronique (resp. un numéro de téléphone mobile), pourquoi ne pas l'accepter, pourquoi le champ obligatoire devrait être celui ayant servi à la création du compte ?

C'est plutôt l'inverse, souvent les collectivités veulent que les 2 (tel et courriel) soient obligatoires. Mais là, rendre obligatoire le champ courriel pour un usager qui a créé son compte avec un mobile, ce serait un non sens.

C'était le sens de mon "(resp.)", noter que ma question portait dans les deux sens : à partir du moment où il y a dans le profil de l'utilisateur un numéro de téléphone mobile, pourquoi ne pas l'accepter, pourquoi le champ obligatoire devrait être celui ayant servi à la création du compte ?

**#9 - 23 décembre 2022 14:46 - Anaïs Ecuillon → en congés, retour le 30/04**

Benjamin Dauvergne a écrit :

Il faut juste mettre une condition de sortie exigeant l'un ou l'autre.

si on généralise ça, je me note pour en parler aux autres CPFs qu'il faudra tout de même réfléchir à une bonne façon de le faire comprendre à l'utilisateur dès la saisie. Et pas uniquement quand l'utilisateur clique sur suivant et obtient le message qui lui dit "même s'il n'y avait pas d'astérisque, tu devais remplir l'un ou l'autre".

**#10 - 20 octobre 2023 15:54 - Anaïs Ecuillon → en congés, retour le 30/04**

- Lié à Autre #82668: Conditionner le caractère obligatoire ou optionnel d'un champ ajouté